

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Émilie MORINAUD et Gaëlle POMME-CASSIEROU

MM. Alain DESTREGUIL, Olivier DOUHAUD, Didier FENEANT, Régis PLANET, Yann POUVREAU et Laurent RAVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Thierry THIBAUDEAU à M. Alain DESTREGUIL

Excusée : Mme Marie-Aline FETIS

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Recensement de la population 2026 : recrutement de trois agents recenseurs,
- Communication du rapport d'activités 2024 et du compte administratif 2024 de Saintes Grandes Rives, l'agglo,
- Proposition de convention de participation pour le risque santé pour le personnel communal proposé par le CDG 17,
- Vente de parcelle aux Guilloteaux : détermination du prix de vente
- Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires au profit de l'association de foot de Saint Georges des Coteaux,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Remboursement d'une facture payée par un élu.

Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Josiane BRIAND est nommée secrétaire de séance.

1 - Remboursement d'une facture payée par un élu

Monsieur le maire explique que Madame DURAND a acheté la semaine dernière une enceinte avec micro pour la cérémonie du 11 novembre. Étant donné que la commune n'avait pas de compte chez le fournisseur, elle a réglé la facture d'un montant de 299,98 €. Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil de rembourser cette somme à Madame DURAND.

Le Conseil approuve la proposition et autorise le remboursement de la dite somme.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

2 - Recensement de la population 2026 : recrutement de trois agents recenseurs

Monsieur le maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026. L'embauche de 3 agents recenseurs est nécessaire pour collecter les informations dans les 681 foyers répertoriés. Il propose donc de créer 3 postes d'agents recenseurs, non titulaires, sur la période du 8 janvier 2026 au 14 février 2026.

Le Conseil accepte la proposition de création de 3 postes d'agents recenseurs et fixe la rémunération à 8 € par foyer.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Communication du rapport d'activités 2024 et du compte administratif 2024 de Saintes Grandes Rives, l'agglo

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil s'ils ont bien pris connaissance du rapport d'activités pour l'année 2024 de l'agglomération ainsi que des comptes administratifs qui leur ont été transmis avec la convocation.

Il présente globalement le bilan de l'année 2024 de l'agglomération avec quelques chiffres clé:

- Transport et mobilité : 200 primes d'achat d'un vélo électrique, 80 vélos électriques destinés à la location longue durée, 1,7 millions de voyages réalisés en bus,
- Éducation : 4 165 élèves accueillis, 530 000 repas servis dans les cantines, coût réel d'un repas pour un enfant : 10,30 €
- Bilan financier : 43 millions de budget de fonctionnement, 9 millions de budget d'investissement
- Ressources humaines : 928 agents

Le Conseil confirme avoir pris connaissance des documents cités.

4 - Proposition de convention de participation pour le risque santé pour le personnel communal proposé par le CDG 17

Monsieur le maire laisse la parole à Madame DURAND. Cette dernière explique au Conseil qu'à compter du 1er janvier 2026, la municipalité a l'obligation de participer au risque santé pour le personnel communal. Elle rappelle que la commune participe depuis 4 ans à hauteur de 25 € par agent qui souscrit à une mutuelle labellisée.

Le centre de gestion a démarché les mutuelles et propose un contrat groupe avec la MNT.

Les prestations ont été présentées aux agents lors d'une réunion de concertation fin octobre ; le personnel n'a pas été intéressé, à la majorité. Madame DURAND propose donc de conserver le fonctionnement actuel, soit une participation pour toutes les mutuelles labellisées et d'augmenter le montant de la participation.

Le Conseil décide de ne pas adhérer au contrat proposé par le CDG17, de poursuivre sur le principe de labellisation et décide de porter la participation de la commune à 30 €.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre :
--------------------	----------------	-------------------

5 - Vente de parcelle aux Guilloteaux : détermination du prix de vente

Monsieur le maire rappelle qu'au précédent conseil, la vente d'une partie de la parcelle AD 101 à un riverain, Monsieur Yann POUVREAU, a été validé.

Le prix au m² restait à définir en fonction de la superficie exacte et des frais engendrés.

Au vu du plan de bornage reçu, la superficie de la parcelle est fixée à 256 m².

Le coût de l'opération est estimé à 40 044,20 € (acquisition des parcelles d'origine, démolition des ruines, ...) et 928,80 € (bornage de la partie à vendre).

Monsieur le maire propose de fixer le prix de vente du terrain au m² à 54,89 €, soit pour 256 m² : 14 051 €.

Monsieur Yann POUVREAU ne prend pas part au vote.

Le Conseil approuve le prix de cession de la parcelle à 14 051 €.

Ont voté pour : 12	Abstention : 1	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

6 - Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires au profit de l'association de foot de Saint Georges des Coteaux

Monsieur le maire a été sollicité par l' A.S.S.G.C., Amicale Sport Saint Georges des Coteaux, pour utiliser le terrain de foot les mardi et jeudi pour les entraînements et le samedi matin pour les matchs. Il propose de signer avec le club la même convention d'utilisation du terrain et des vestiaires que le club de rugby avec les mêmes tarifs : 300 € pour les charges de fonctionnement et 200 € pour la consommation d'électricité par an.

Le Conseil approuve la convention et les tarifs.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

Le maire informe le conseil que dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du village des Gilloteaux, le périmètre de l'étude a été porté jusqu'aux habitations voisines du secteur central.

C'est à ce titre que l'opportunité d'acquisition du garage situé sur la parcelle AD 64 a été étudiée.

Cette parcelle aurait pu permettre de créer quelques places de parking supplémentaires.

Au regard du montant souhaité par le propriétaire, le Conseil municipal n'a pas jugé opportun de mobiliser ce foncier.

La Municipalité a été informée de la mise en vente de la parcelle située en face de la mairie, d'une superficie de 1500 m² appartenant à monsieur et madame Audoux.

La situation stratégique de ce foncier doit inciter à une réflexion avec les organismes qui pourraient accompagner la commune dans la définition d'un projet.

Le maire rappelle la campagne de dons initiée par le Département de Charente Maritime pour le financement des travaux de sauvegarde du Fort Boyard.

Il sollicite le conseil municipal sur sa volonté de faire un don.

Après en avoir débattu, le conseil municipal ne souhaite pas s'engager.

Madame Durand fait un point sur la distribution des colis de Noël qui seront offerts aux personnes de plus de 70 ans. Les colis seront livrés la première semaine de décembre. La distribution pourra commencer à partir de cette date.

Le maire informe le conseil des informations transmises par Eau 17 sur la qualité de l'eau du robinet.

Ce courrier précise les modalités de contrôle et les différents seuils d'alerte qui expliquent un certain nombre de non conformités ne révélant pas de risques pour la population.

Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives

Monsieur Destreguil informe le conseil de la mise en place d'un nouveau point de collecte des biodéchets au village de Chez Tessier.

Le maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Josiane BRIAND



Le maire,
Jean-Luc MARCHAIS

